



- La France insoumise est un mouvement évolutif, **humaniste, ouvert et populaire**. Il cherche à inventer une nouvelle forme de rassemblement citoyen
- **La France insoumise est un mouvement bienveillant, inclusif**. Les prises de décisions par consentement sont privilégiées afin d'éviter les écueils liés aux clivages et aux mises en minorité.
- **La France insoumise est un mouvement culturel et tourné vers l'action**.

#### Contact

<https://lafranceinsoumise.fr/>

Adresse

T +33 1 00 00 00 00

Site Internet :

## Le point de vue de La France Insoumise

Les propositions de la France Insoumise reposent sur l'application de la "Règle Verte" : ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, ne pas produire plus de pollution et de déchets que ce qu'elle peut supporter. Pour ce qui concerne le programme énergétique, le livret "100% renouvelables" propose la sortie totale des énergies non-renouvelables (fossiles et nucléaire) à l'horizon 2050, grâce à la sobriété et l'efficacité ce qui exige d'abandonner immédiatement tout programme de relance du nucléaire.

Aujourd'hui, notre consommation énergétique dépend pour plus de 80% de fossiles ou d'uranium qui sont importés. La construction de nouveaux réacteurs ne changera pas cet état de fait.

Quand avec l'EPR la technologie nucléaire française a montré ses limites, la décision de E. Macron prise en février 2022 à Belfort de relancer le programme nucléaire français avec effet au mieux en 2040 – 2045 ne permettra ni de faire face suffisamment rapidement au réchauffement climatique ni de contrer la crise de l'énergie.

L'EPR2, présenté comme une simplification de l'EPR, en est en fait une version dégradée affectant la sûreté : réduction de nombre de boucles, enceinte de confinement simple, absence de protection des éléments irradiés...

On notera également le scandale que représente la mise en place de cette relance hors de tout cadre démocratique, et durant le présent débat de la CNDP.





## LA "NOUVELLE" STRATEGIE NUCLEAIRE

Il ne reste quasiment rien des raisons qui ont présidé au plan Messmer de 1973 : l'uranium disponible en France est aujourd'hui totalement importé, la technologie française a montré ses limites (retard de l'EPR, malfaçons de fonderies et de soudures, problèmes de corrosion affectant les derniers réacteurs construits), la demande d'électricité qui doublait tous les dix ans s'est tassée, et la vente massive de réacteurs à l'étranger n'est qu'une légende (voir les péripéties depuis 2010 concernant la vente de 6 EPR à l'Inde)...

Et pourtant, le président de la République, en février 2022, entend "repandre le fil de la grande aventure du nucléaire civil" (1) en invoquant la mémoire du Général de Gaulle, en mettant en avant les mêmes arguments obsolètes d'indépendance énergétique, de technologie maîtrisée, de marché porteur, en justifiant le nucléaire par l'obligation de réduire les gaz à effet de serre ou l'intermittence des énergies renouvelables.

### Indépendance énergétique ?

En 2021, notre consommation énergétique dépend pour 79% de non-renouvelables (Charbon 1%, pétrole 42 %, gaz 20%, nucléaire 16 % (le nucléaire représente 67 % des 24% d'électricité) qui sont totalement importés. Le fait de basculer des fossiles vers l'électricité nucléaire ne changera rien à l'indépendance énergétique : c'est la réduction générale de cette consommation d'origine importée qui permettra l'indépendance par une politique de sobriété – à ne pas confondre avec l'austérité, comme le fait le président – et d'efficacité basée sur l'utilisation des énergies renouvelables, gratuites en termes de combustible, naturelles et déjà présentes sur le territoire national, métropole et territoires ultra-marins

### Il y a d'autres alternatives aux fossiles

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il s'agira de remplacer les combustibles fossiles par l'électricité à base de production décarbonée, et aussi la chaleur directe (solaire thermique, géothermie...) ainsi que la biomasse en utilisation directe (biocarburant, déchets...)

Les scénarios de l'étude de RTE prévoient une consommation électrique entre 555 TWh (hypothèse basse) et 754 TWh (hypothèse haute) (2), ce qui est proche des estimations de NégaWatt (550 TWh). Et que ce soit pour RTE, l'ADEME ou NégaWatt, il existe des scénarios permettant de se passer de nucléaire à terme (2050 – 2060).

### Le nucléaire, unique solution pour éviter les gaz à effets de serre ?

Il est certain que par rapport aux énergies fossiles, le fonctionnement d'un réacteur nucléaire ne génère pas de gaz à effet de serre. C'est également exact pour le fonctionnement des éoliennes, panneaux solaires, hydroélectricité... C'est évidemment moins exact pour l'ensemble du cycle nucléaire (de l'extraction à la gestion à très long terme des déchets en passant par les constructions et fonctionnement de structures). Et de ce point de vue, la construction envisagée de six, voire quatorze EPR2 à l'horizon 2050 ou 2080, engendrera des émissions de gaz à effet de serre incompatibles avec les engagements de la France, si l'on doit également considérer les usines de combustibles ou de retraitement à rénover ou agrandir, les transports de matériels, radioactifs ou non, les centres de stockage ou d'entreposage à construire. Pour réduire efficacement les émissions de CO2 du secteur énergie, mais aussi les risques à moyen et long terme, il est tout aussi efficace de construire des installations éoliennes (terrestres ou marines), solaires (photovoltaïque ou thermiques) et hydrauliques (sur cours d'eau ou en mer).

### Quelles réponses à l'intermittence ?

Une justification du maintien du nucléaire et donc de son remplacement serait de compenser l'intermittence de la production électrique éolienne ou photovoltaïque sans avoir recours au gaz. Cet argument ignore que les moyens pilotables existent et doivent être développés pour compenser la variabilité des énergies renouvelables : par l'association de centrales à biomasse ou gaz renouvelable, stockage hydraulique ou sels fondus... Au contraire, l'exigence de sûreté, la fragilité constatée et le manque de souplesse du nucléaire constituent un risque de pénurie, comme celle constatée à l'automne 2022 où plus de la moitié des réacteurs étaient indisponibles

### Fragilité du nucléaire

Plusieurs centrales nucléaires ont dû bénéficier de dérogations aux limites acceptables de réchauffement des eaux de refroidissement en raison de la canicule de l'été 2022, ce qui met en lumière la sensibilité de cette filière aux effets du réchauffement climatique. De la même manière, la montée prévue du niveau des mers et les phénomènes climatiques d'ampleur posent un problème crucial pour les centrales, présentes ou prévues, situées sur le littoral comme à Penly ou Gravelines (voir l'inondation et la perte de connexion du Blayais en 1999) En outre, et le conflit ukrainien l'a montré, de par le faible nombre de centrales et leur fragilité face aux agressions, le nucléaire présente un

risque supplémentaire en cas d'agression délibérée : sans même évoquer les risques de contamination, 70 % de la production électrique française est concentrée en 18 sites. Le nucléaire nécessite un monde en paix, avec une forte maîtrise technique. Comment garantir que ce sera le cas au cours du prochain siècle, échéance sur laquelle on s'engage quand on relance un programme nucléaire ?

## LE PROGRAMME EPR2

### Un programme mal préparé, mal conçu, qui pose trop de questions.

L'EPR2, dont la conception n'a pas dépassé le stade du design est une version à priori améliorée et simplifiée de l'EPR. En 2019, concernant les dossiers de sûreté des EPRNM et EPR2, l'ASN estimait nécessaire de prendre en compte "les enseignements tirés de la conception, de la réalisation, des essais et des premières années de fonctionnement des réacteurs de type EPR en France et à l'étranger" (4).

L'EPR de Flamanville n'est toujours pas en service après 15 ans de chantier, et le retour d'expérience mondial des EPR a de quoi inquiéter : En Chine, Taishan-1 a dû être arrêté plus d'un an pour des problèmes d'étanchéité, de géométrie et de conception du cœur, Olkiluoto3 qui a démarré après plus de 12 ans de chantier n'est toujours pas en production nominale.

Les différences entre l'EPR2 et l'EPR n'ont à rien à voir avec ce retour d'expérience (si ce n'est de tenter d'éviter les décisions erronées, le manque de formation des techniciens et les falsifications en fonderie) et correspondent à des baisses de coûts qui de fait dégradent la sûreté : "ralentisseur" de corium au lieu d'un "récupérateur" sur l'EPR, trois boucles d'échange sur l'EPR2 contre 4 sur l'EPR, simple enceinte de confinement contre une double enceinte sur l'EPR, non protection (bunkérisation) des ouvrages de refroidissement et piscines de désactivation, absence du système d'aspersion de l'enceinte. Cette "génération III", si elle résisterait mieux à un accident majeur (perte de refroidissement et impossibilité de restauration) ne présente en fait aucune amélioration pour éviter un tel accident...

L'exclusion de rupture pour les circuits primaires et secondaire de l'EPR2 est en outre aberrante, compte-tenu des problèmes de corrosion du palier N4.

Il faut se rendre à l'évidence : par rapport à la doctrine de sûreté qui exigeait une amélioration à chaque évolution, la dégradation en sûreté que montre l'EPR2 est en contradiction complète avec la "culture de sûreté" tant vantée par EDF.

Et le gouvernement ne semble plus vouloir attendre sa mise en service pour lancer un nouveau programme, contrairement à ses engagements, ce qui laisse craindre qu'il ait des doutes sur la capacité réelle de l'exploitant à démarrer un jour cet EPR.

### Au-delà des EPR2, un système qui engage jusqu'à la fin du siècle.

Le discours de Belfort de février 2022 prévoyait la construction de 6 EPR2 (3 paires) commençant dès 2028 pour un démarrage en 2035. Ce projet n'implique pas que le chantier prévu à Penly (et au Japon, seul fabricant de cuves à ce jour), mais toute la filière nucléaire : l'usine de fabrication de MOX devrait être revue en termes de capacité, l'ensemble de l'usine de la Hague (déjà partiellement obsolète) ne peut accommoder le volume de MOX exigé, de même que l'entreposage d'uranium appauvri ou de retraitement, les transports, sans parler de l'extension nécessaire de CIGEO (toujours pas autorisé et dont la sûreté n'est pas prouvée). C'est l'ensemble du système nucléaire français qui serait impliqué, pour un coût dépassant largement les 52 Mrd€ prévus pour les 6 EPR2, et certainement intolérable, même s'il doit être couvert par l'Etat, sans même compter les externalités de financement...

Au niveau de la faisabilité technique, les dernières péripéties de soudures de l'EPR, nécessitant la présence de techniciens étrangers illustre parfaitement l'incapacité technique relevée par le Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire en chaudronnerie, forge, instrumentation, ingénierie, contrôles, tuyauterie-soudage. Les entreprises de ces secteurs ne sont pas certaines d'être en mesure d'assumer la charge liée à la construction des nouveaux réacteurs. Et le programme envisagé engage le pays jusqu'à la fin du siècle et probablement au-delà, sans qu'il ne soit possible de revenir en arrière. C'est un système complexe et dangereux sur l'ensemble du territoire qu'il s'agirait de faire fonctionner sur une très longue période. Et trop de questions sont encore sans réponse pour que l'on puisse prendre une décision éclairée

### Des décisions qui violent les principes élémentaires de la démocratie et rendent inutiles tous débats.

En février 2022, en décidant unilatéralement de la relance d'un programme nucléaire, le président promettait la tenue de débats citoyens comme parlementaires.

En février 2022, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2023 / 2024-2028, décrétée en avril 2020 prévoie la

réduction à 50% la part du nucléaire dans la production électrique en 2035 (prévu en 2025 par la LTECV). La PPE précise que "le Gouvernement demande à EDF de prévoir la fermeture de 2 réacteurs par anticipation dès les 5èmes visites décennales en 2027 et en 2028", et précise qu'il s'agit de paires de réacteurs de "Blayais, Bugey, Chinon, Cruas, Dampierre, Gravelines et Tricastin"(4). Les décisions de relance prises par le gouvernement sont en violation flagrante avec la PPE 2019-2023 toujours en effet. La CNDP, saisie par EDF et RTE mène un débat sur Nouveaux réacteurs et projet Penly en précisant que "La mise en œuvre d'un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France, et a fortiori le projet de création d'une paire d'EPR2 à Penly ne sont pas décidés". La mise en place de la loi sur l'accélération des procédures pour les constructions nucléaires, les amendements du sénat, montrent que pour le gouvernement le respect de la constitution, qui prévoit que pour "les questions qui ont des incidences sur l'environnement toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques" n'est plus de mise. Ainsi que la relève la CNDP, les décisions du gouvernement reviennent "à considérer comme sans intérêt pour définir la stratégie énergétique les interrogations, les remarques et les propositions faites lors du débat public en cours" (5).

## CONCLUSION

La relance du nucléaire décidée en février 2022 et mise en place au détriment de la plus élémentaire démocratie ne résoudra pas la dépendance énergétique de la France, ne permettra pas de faire face suffisamment rapidement au réchauffement climatique global et n'est clairement pas généralisable à l'ensemble des pays, ne permettant pas de rendre notre "planet green again" (7) L'EPR2 est encore en phase de développement non approuvé, sans aucune garantie que les délais invoqués ou le coût puissent être tenus, à voir les errements de tous ordres qui ont présidé aux constructions d'EPR actuels. Et d'ici 2050, les futurs EPR2 ne pourraient que remplacer à la marge les énergies fossiles. Ce projet de relance du nucléaire en France est en fait une fuite en avant dangereuse et absurde, qui n'apporte aucun progrès en termes de sûreté, aune réponse en termes de déchets.

Il constitue de facto un frein au développement des énergies renouvelables.

Seule une stratégie basée sur la sobriété, l'efficacité, le développement massif des énergies renouvelables et la sortie à terme des énergies fossiles et nucléaire est porteuse d'avenir, au contraire d'une stratégie qui n'a pas évolué en quarante années.

Seule une large consultation citoyenne permettra de décider comment cette stratégie doit se faire.

- (1) Discours du Président de la République le 2 février 2022 à Belfort
- (2) Futurs énergétiques - Principaux résultats (RTE – Octobre 2021)
- (3) La transition énergétique au cœur d'une transition sociétale – Synthèse du scénario Négawatt 2022
- (4) ASN – Avis 2019-AV-0329
- (5) Programmation Pluriannuelle de l'énergie 2019-2023 et 2024-2028
- (6) Communiqué CNDP – 8 janvier 2023
- (7) Discours d'E. Macron au sommet du G7 à Taormina, mai 2017.

